

Séance du 22 juillet 2024



VILLE DE  
CHAMPAGNEY  
(Haute-Saône)

Nombre de membres en exercice : 27  
Date de la convocation : 15 juillet 2024  
Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

Calcul du quorum :  $27/2 = 14$

Le quorum est respecté avec 18 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2024-07-56 : Approbation du PV du 03 juin 2024,
- ✓ Rapport 2024-07-57 : Baptême de la place à la Bouverie,
- ✓ Rapport 2024-07-58 : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet,
- ✓ Rapport 2024-07-59 : Réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée Eboulet,
- ✓ Rapport 2024-07-60 : Désignation coordinateur communal pour le recensement,
- ✓ Rapport 2024-07-61 : Rénovation énergétique école maternelle du centre : plan de financement,
- ✓ Rapport 2024-07-62 : Convention avec le Département : réfection de la chaussée de la RD 312 (Rue Senghor),
- ✓ Rapport 2024-07-63 : Convention ENEDIS : demande d'autorisation de passage pour le renforcement de la ligne électrique aérienne issu du poste des « Orchas »,
- ✓ Rapport 2024-07-64 : Acquisition Parcelle AD 776,
- ✓ Rapport 2024-07-65 : Décision modificative n°1,
- ✓ Rapport 2024-07-66 : Subventions automatiques 2024,
- ✓ Rapport 2024-07-67 : Subventions sur projet 2024,
- ✓ Rapport 2024-07-68 : Convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules,
- ✓ Rapport 2024-07-69 : Accroissement temporaire d'activité : poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 9h47 hebdomadaires.
- ✓ Questions diverses.

Elle donne lecture des remerciements :

- Suite à décès des familles VICAIRE – FRANÇOIS – CARMEN

Mme le Maire donne la parole à Mme BRINGOLD-SAVARY pour qu'elle puisse faire un état de la politique de département par rapport à la voirie routière et sa réfection. Mme BRINGOLD-SAVARY explique la politique de reprofilage sur les routes départementales.

A partir du moment où une commune décide de poser des bordures sur une route départementale, il y a une politique qui a été votée en 1986 : quand une commune décide de poser des bordures de trottoirs, il y a nécessité de reprofiler pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

Dans ce cadre-là, le département participe pour 40% à la mise en œuvre de la couche de reprofilage. Ensuite, en fonction de l'ancienneté de la couche de roulement, le département peut prendre en charge une partie.

Par exemple, si c'est un enrobé de plus de 13 ans, le département finance en totalité.

Entre 8 et 10 ans, il finance 30%.

M.IPPONICH ne comprend pas et précise qu'on essaye d'entretenir les routes et que la Rue Senghor est une départementale qui devrait être prise en charge par le département.

Mme BRINGOLD-SAVARY précise que le département assure la maîtrise d'ouvrage et que la collectivité bénéficie des tarifs départementaux.

M. COLLILIEUX indique que le département récupère le FCTVA sur la totalité, la collectivité réglant les montant HT.

M. COLLILIEUX indique qu'on nous a vendu le projet en nous disant que le département prenait 100%.

Monsieur KIFFER indique que le 18/07/2022, on a rencontré le cabinet avec le département :

« Voilà ce qu'on nous a dit à ce moment-là : le revêtement date de 2013 et il est donc pris en charge par le département.

Si le profilage est inférieur à 10 cm, les coûts sont partagés 40-60. »

M. COLLILIEUX ne comprend pas que ce n'est pas été budgétisé.

M. SEGUIN précise avoir posé la question au moment du budget. Il ya a donc un problème interne d'informations d'après M. SEGUIN. Il ne remet pas en cause la politique du département mais le fait que les 70 000 € n'ont pas été inscrits au budget.

M. KIFFER précise : « le département fait une autre économie car il était prévu un bicouche de maturation. »

Mme BRINGOLD-SAVARY indique que ce bicouche aurait été à la charge de la commune.

M. KIFFER : « ce n'est pas ce que j'ai compris ni écrit et personne n'a contesté ».

Mme le Maire précise si on avait dû payer de l'ECF on aurait donné 95 000 € et aujourd'hui après renégociation on nous demande 70 000 € pour une qualité supérieure. Les premières estimations datent d'avril, le budget était acté.

M. IPPONICH demande : « les travaux commenceront quand ? »

Mme BRINGOLD-SAVARY : « avant le 15 août »

Mme le Maire remercie Mme BRINGOLD-SAVARY pour son intervention.

### **DCM 2024/56 Approbation du Procès-verbal du 03 juin 2024**

M KIFFER indique : « il y a plein de choses à modifier mais je ne vais pas rentrer là-dedans parce qu'il y en a tellement. Plein de gens ont dit des choses qu'on ne retrouve pas dans le compte rendu. Comme quand Monsieur RANOUX a expliqué qu'on manque cruellement d'informations en amont du conseil municipal. »

Il reconnaît que ce n'est pas évident de prendre tous les échanges surtout en fin de séance.

Il précise : « la seule chose que je vais faire c'est de ne pas le valider. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 3 voix CONTRE (M. KIFFER, Mme HOTTINGER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 2 ABSTENTIONS (M. IPPONICH et Mme HEQUET procuration à M. IPPONICH) et 17 POUR le procès-verbal de la séance du 03 juin 2024.

### **DCM 2024/57 Baptême de la place à la Bouverie**

M. PARISOT explique que Joseph FRANTZ est un pionnier de l'aviation. « Il entre dans l'HISTOIRE le 5 octobre 1914. Il a monté contre l'avis de sa hiérarchie des mitrailleuses sur son avion qui vont lui servir lors d'un combat aérien. Il devient le premier vainqueur aérien de l'Histoire. »

Mme TRARI MEDJAOUI demande s'il y a encore des descendants.

M. PARISOT répond que non.

M. KIFFER demande : « pourquoi pas le nom d'un sportif au stade de la Bouverie ? »

M. PARISOT précise que les enfants ont trouvé le militaire et qu'après ils ont cherché l'endroit pour donner son nom.

Il est proposé de nommer la place située à côté du stade, place Joseph FRANTZ.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 voix CONTRE (Mme HOTTINGER), 5 ABSTENTIONS (Mme LUPFER, M. KIFFER, Mme TETOT procuration à M. KIFFER, M. IPPONICH et Mme HEQUET procuration à M. IPPONICH) et 16 voix POUR.

- ACCEPTE de baptiser la place située à côté du stade de la Bouverie, place Joseph FRANTZ.

### **DCM 2024/58 Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet**

M. KIFFER demande quand le projet a été présenté ? « on avait parlé d'élargir le passage pour le passage des vélos et je ne sais pas si cela a été fait ?

M. JACOBBERGER précise que c'est un trottoir avec une écluse. On réduit la voie à une seule voie.

M. KIFFER aurait souhaité avoir les plans avant.

M. SEGUIN observe que l'on fait appel à Ingénierie70 mais que cela coûte aussi chère qu'un bureau privé. Il ne voit donc pas l'intérêt de faire appel à eux.

Mme le Maire précise que s'il y a un manque d'intérêt, il faudra revoir cela pour de futurs travaux et demande une vérification.

Il est précisé que le pourcentage varie en fonction du montant des travaux.

Madame le Maire rappelle qu'une mission ponctuelle pour le diagnostic des ouvrages d'art communaux a été confiée à Ingénierie70 par délibération 2023/04/41 du 06 avril 2023.

Madame le Maire propose de passer cette opération en maîtrise d'œuvre afin d'être accompagnée dans un premier temps sur la réhabilitation de l'ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, à la majorité avec 3 ABSTENTIONS (Mme HOTTINGER, M. KIFFER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 19 POUR décide :

- de classer sans suite la convention PON23 018 signée le 28 avril 2023,

- d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre référencée MOE24 035, intitulée « réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet » et annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

#### **DCM 2024/59 Réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet**

*M. SEGUIN formule juste une observation sur les dossiers DETR qui on le sait rencontre des difficultés.*

Madame le Maire rappelle que ce projet fait suite à un diagnostic réalisé par Ingénierie 70 lors d'une étude ponctuelle réalisée en 2023-2024.

Pour rappel ce projet consiste en :

- La démolition et reconstruction d'un pont sur le Beuveroux,
- La reconstruction du mur de soutènement en amont et aval afin de consolider les berges.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- Travaux préparatoires :	11 450.00 € HT
- Travaux ouvrages :	78 918.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre :	7 103.54 € HT
Total opération :	97 471.54 € HT

Il vous est donc proposé d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	97 471.54 € HT
<b>Recettes</b>	
- Subvention au titre du Programme National Ponts « Travaux » 50 %	48 735.77 € HT
- Subvention DETR 30 %	29 241.46 € HT
Autofinancement :	19 494.32 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité avec 3 ABSTENTIONS (Mme HOTTINGER, M. KIFFER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 19 POUR :

- ✓ **APPROUVE** le projet présenté pour un montant total de 97 471.54 € HT,
- ✓ **DECIDE** de réaliser cette opération de réhabilitation d'ouvrages d'art,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement.

#### **DCM 2024/60 Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement**

*Mme le Maire précise avoir reçu des agents de l'INSEE avec M. PARISOT.*

*M. PARISOT indique que le recensement commencera mi-janvier pour 4 semaines.*

*Mme le Maire rappelle que c'est une obligation de se faire recenser.*

*M. PARISOT précise que le recensement a lieu tous les 5 ans et qu'exceptionnellement, cela fera 6 ans en raison de la période COVID.*

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu en 2025.

Aussi, il convient de désigner un coordinateur communal et un suppléant.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Philippe PARISOT, coordonnateur titulaire et Madame Nathalie BRISCHOUX, coordonnatrice suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Philippe PARISOT, coordonnateur titulaire
- Madame Nathalie BRISCHOUX, coordonnatrice suppléante

#### **DCM 2024/61 Rénovation énergétique école maternelle du centre : plan de financement**

*M. KIFFER indique : « on avait également regardé Aimé Cahot en même temps. »*

*Au niveau d'Aimé Cachot, Monsieur JACOBBERGER rappelle qu'au budget 36 000 € ont été alloués afin d'améliorer le confort thermique. La rénovation sera donc à revoir sur un autre exercice.*

*M. SEGUIN précise qu'en fonction du retour des subventions, il faudra peut-être revoir les travaux.*

*M. JACOBBERGER précise :*

*« le bâtiment est en 3 parties :*

- Une partie qui date de 1978
- Une seconde partie qui date de 1989
- Une troisième qui date de 2005

*On a une surface totale de 700m<sup>2</sup>.*

*Je pense que si on rénove pour 140 000 €, c'est bien. Le minimum a été chiffré à 320 000 €.*

*M. SEGUIN précise qu'il y aurait quand même la partie de subventions à avancer et à anticiper eu niveau budgétaire.*

*M. JACOBBERGER précise que cette rénovation devra se faire sur 2 exercices.*

*M. KIFFER indique qu'il faudra également penser au CEE.*

Madame le Maire expose que le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle du centre permettant de répondre au niveau BBC rénovation (critère indispensable pour prétendre au fonds vert et à la subvention Effilogis) est estimé à 688 475 € HT.

Il vous est sera proposé d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

<b>Dépenses</b>	688 475.00 € HT
<b>Recettes</b>	
- DSIL 30 %	206 542.50 € HT
- Fonds vert 35 %	240 966.25 € HT
- Effilogis	100 000.00 € HT
Autofinancement :	140 966.25 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL à hauteur de 30 % soit 206 542.50 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert à hauteur de 35 % soit 240 966.25 € HT,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention EFFILOGIS de 100 000 €,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

#### **DCM 2024/62 Convention avec le Département : réfection de la chaussée de la RD 312 (rue Senghor)**

*Mme le Maire précise qu'au vu du marché initial d'aménagement de la Rue Senghor, une économie de 20 000 € est envisagée.*

Dans le cadre de la réfection de la chaussée de la RD 312, il convient de définir la nature et le montant du projet ainsi que le rôle et les charges respectives du Département et de la commune de Champagny.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 voix CONTRE (M. SEGUIN et M. TESTON procuration à M. SEGUIN), 3 ABSTENTIONS (Mme HOTTINGER, M. KIFFER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 17 POUR :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de reprofilage de la RD en traverse après pose de bordures de trottoir, annexée à la présente délibération.

#### **DCM 2024/63 Convention ENEDIS : demande d'autorisation de passage pour le renforcement de la ligne électrique aérienne issu du poste des « Orchas »**

*M. KIFFER demande si on enterre les lignes. Il est précisé que non. Il s'agit d'un renforcement.*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec la société ENEDIS annexée à la présente délibération.

#### **DCM 2024/64 Acquisition parcelle AD 776**

*M. KIFFER demande : « qu'est-ce qu'on en fait si on ne fait pas de chaufferie ? »*

*Mme le Maire : « il s'agit d'un endroit stratégique situé en plein centre et c'est du terrain à bâtir. »*

*M. KIFFER : « Au dernier conseil, on a dit qu'on votait le bureau d'études et rien d'autre. Et là on est de nouveau en train d'acheter quelque chose qui est prévu pour la chaufferie ».*

*Mme le Maire réitère qu'il s'agit d'un endroit stratégique et que même s'il n'y a pas de chaufferie bois, il y a un intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle.*

*M. KIFFER précise que s'il trouve d'autres endroits stratégiques, il en fera part à Mme le Maire.*

Dans le cadre du projet d'installation de la future chaufferie, il est proposé d'acquérir la parcelle AD 776 d'une superficie de 4 ares 83 au prix de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 voix CONTRE (M. KIFFER, Mme HOTTINGER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 2 ABSTENTIONS (M. IPPONICH et Mme HEQUET procuration à M. IPPONICH) et 17 voix POUR :

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir la parcelle AD 776 d'une superficie de 4 ares 83 centiares pour un montant de 10 000 €,
- **PRECISE** que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **DCM 2024/65 Décision modificative n° 1**

Madame le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative.

Les crédits nécessaires n'étant pas suffisants, il est donc proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur Crédits Ouverts
D20/2031 : Frais d'études		86 000
D204/2041512 : Subventions d'équipement		30 000
D204/2041582 : Subventions d'équipement		10 000
D21/215731 : Matériel roulant	20 000	
D21/2151 : Réseaux de voirie	106 000	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative ci-dessus.

#### DCM 2024/66 Subventions automatiques 2024

Madame le Maire propose de valider le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	vote 2024	ASSOCIATIONS	vote 2024
CULTURE 70	25 €		
Asso Transhepathes BFC	30 €	Vie libre (Ronchamp-Melisey)	84 €
Adot (don d'organes)	30 €	Croix rouge	122 €
AFM (téléthon national)	30 €	Prévention routière	150 €
Ligue nationale contre le Cancer	30 €	Restos du Cœur	153 €
Adapei 70	30 €	ELIAD	237 €
Vaincre la Mucoviscidose	30 €	Veuves civiles Hte-saône (FAVEC)	260 €
ASSO Valentin Haüy (aveugles)	30 €	ADMR	763 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	30 €	Secours catholique	763 €
France Alzheimer	80 €	Amicale du personnel	4 700 €
Délégués éducation nationale	75 €	Les Bons vivants	600 €
Cheveux d'argent	80 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE le versement des subventions automatiques comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### DCM 2024/67-1 Subvention sur projet 2024

La Commission Sports et Loisir propose de retenir les subventions sur projet suivantes :

Subventions sur projets	Montants proposés 2024 en €
Orange de chine (événement initiation)	150 €
APPMA (matériel pour animation école de pêche)	300 €
Pêcheurs à la ligne (aménagement Etang du Magny)	350 €
Compagnie d'arc (achat de stramites (cibles tir à l'arc))	420 €
Hydravions Ballastières	300 €
Marche à suivre (aménagement entrée sentier canal)	350 €
Color Step (achat matériel)	305 €
Champa Gym	750 €
Les Chênes (achat de matériel)	300 €
Ecole Buissonnière (activités sportives)	500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ VALIDE le versement des subventions sur projet comme indiqué ci-dessus,

- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### **DCM 2024/67-2 Subventions sur projet 2024 – Rahin Modélisme**

La Commission Sports et Loisir propose de verser une subvention de 600 € à Rahin Modélisme.

Monsieur SEGUIN ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 VOIX POUR

- ❖ VALIDE le versement d'une subvention sur projet de 600 € à Rahin Modélisme,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### **DCM 2024/67-3 Subventions sur projet 2024 – judo club**

*M. PARISOT précise que la convention avec le judo-club s'arrête l'année prochaine (dernier versement en 2025).*

*M. IPPONICH précise que Mme HEQUET s'étonne de la demande du Judo-Club qui vient en plus de la subvention de 2150 € versée tous les ans d'autant plus qu'il récupère des fonds tous les ans lors de feux d'artifice (environ 4000 €). Mme HEQUET précise avoir attendu un an pour un escabeau et ne pas avoir de nouvelle quant au micro-ondes.*

La Commission Sports et Loisir propose de verser une subvention de 3 400 € pour l'acquisition de tatamis au Judo-Club et une subvention de 2 150 € au titre de l'engagement pris soit un total de 5 550 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 ABSTENTIONS (M. IPPONICH et Mme HEQUET procuration à M. IPPONICH) et 20 VOIX POUR.

- ❖ VALIDE le versement d'une subvention sur projet de 5 500 € au Judo-CLUB,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### **DCM 2024/68 Convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules**

*M. KIFFER demande combien il y a eu de mise en fourrière l'année dernière. Mme le Maire « aucune. »*

*M. KIFFER « à quoi ça sert ? »*

*Mme le Maire : « J'ai eu un besoin récemment et je n'avais pas de convention pour faire enlever le véhicule. »*

*M. KIFFER indique le stationnement gênant d'une audi A6 bleue, rue du 11 novembre et on en parle depuis 3 ans.*

*Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une procédure très encadrée.*

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules avec la société J3A DEPANNAGE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de prestation de service pour la mise en fourrière de véhicules avec la société J3A DEPANNAGE annexée à la présente délibération.

#### **DCM 2024/69 Accroissement temporaire d'activité : poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 9 heures 47 hebdomadaires**

*M. SEGUIN rappelle qu'on n'est pas obligé de mettre quelqu'un mais par rapport eux enfants de maternelle c'est une sécurité.*

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'impossibilité temporaire pour l'ATSEM titulaire d'exercer la mission d'accompagnement dans le bus scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum, pendant une même période de 18 mois, allant du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 28 février 2026 inclus.
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la nécessité d'assurer la mission d'accompagnement dans le bus scolaire.

- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 9 h 47 minutes hebdomadaires sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions suivantes : accompagnateur bus scolaire.
  - Pour le recrutement d'un agent contractuel :
    - Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 419 indice majoré maximum 377.
  - S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Madame le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme le Maire invite les conseillers à un pot faisant suite à son voyage en Guadeloupe.*

*Elle adresse ses remerciements :*

- Aux personnes qui se sont investies pour le 14 juillet
- Aux écoles pour les manifestations qu'elles organisent
- Aux personnes qui ont accompagnés les CMJ au Breuleux le 29 juin.

*Mme le Maire annonce les évènements à venir :*

- 27/07 : inauguration de la place Stanilslas 1<sup>er</sup>
- 27/07 Concert paella
- 18/08 : vide grenier
- 19/08 : Tour de l'Avenir : il y aura 30 minutes de décalage par rapport aux horaires annoncés.

*Mme le Maire annonce le vol dans une caravane des forains et précise que la vidéoprotection aurait peut-être permis de remonter à quelque chose.*

*M. Seguin apporte une précision comme il a été cité sur le sujet. Il n'est pas contre la vidéoprotection mais contre le fait d'investir 120 000 € quand on a d'autres projets.*

*Madame le Maire : « tu as annoncé au tout début que c'était pour remplacer le travail des gendarmes. »*

*M. Seguin réitère qu'il n'a pas à être cité.*

*Mme le maire fait part des incivilités à l'aire multisports. Les caméras sont en place et une formation va avoir lieu.*

*M. Seguin : « On ne devait pas fermer ? »*

*Mme le Maire : « cela va être fait ».*

*Mme HOTTINGER rapporte : « les grumiers qui passent devant chez moi, rue du Beuveroux, vont vite et ressortent en sens interdit et ça me fait peur ».*

*M. JACOBBERGER précise que ce point sera revu avec l'ONF. M. COLLILIEUX : « sauf, si c'est une entreprise privée. »*

*M. KIFFER : « j'ai reçu une facture géoptis, je ne me rappelle plus ce que c'était ? »*

*Mme le Maire indique qu'il s'agit d'un audit des routes. On touche en fonction du km de voirie (1819 € du km)*

*L'audit permettrait de rajouter 29 km.*

*On attendait d'avoir les éléments pour faire un retour.*

*M. COLLILIEUX souhaiterait un démenti par rapport au dernier post facebook concernant le terrassement de la future gendarmerie.*

*Mme le Maire indique l'avoir déjà fait, c'est donc corrigé.*

*M. SCHLUMBERGER signale les incivilités aux Ballastères Les gens s'y baignent malgré l'interdiction.*

*M. COLLILIEUX indique que les travaux devaient commencer fin mai mais les conditions météorologiques les ont retardés.*

*M. COLLILIEUX indique que des caméras seront mises en place en fin d'année pour endiguer le vandalisme.*

*Mme BRIOT demande également la mise en place de bancs. M. COLLILIEUX indique que c'est possible et précise que l'aire de jeux est prévue l'année prochaine (47000 € d'investissement). Il précise que « pour perdurer dans la baignade avec risques et périls et couvrir la commune, il faut mettre en place une balise de secours. Sans caméra, ce n'est pas possible. »*

*Enfin, il est précisé que l'enquête publique pour le déclassement d'une partie de l'impasse des boutons d'or aura lieu du 3 septembre au 17 septembre inclus.*

La séance est levée à  
21 heures 33

Madame le Maire

Marie-Claire FAIVRE

Le secrétaire de séance

Philippe PARISOT